

Montréal, le 12 juillet 2001

Hydro-Québec
Direction régionale Projets et
construction
855, rue Sainte-Catherine est,
15^e étage
Montréal (Québec) H2L 4P5

Monsieur Sébastien Durand
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec)
G1R 6A6

Objet **Projet de dérivation partielle de la rivière Manouane**
 Audiences publiques - Rectificatifs

Monsieur,

Hydro-Québec souhaiterait apporter, dans le document joint à cette lettre, des rectificatifs à certaines informations contenues aux pages 13 et 19 du mémoire de la Fédération québécoise du canot et du kayak (document DM7) présenté à votre Commission le 13 juin dernier lors de la deuxième partie des audiences publiques relatives au projet cité en rubrique.

Nous espérons que les précisions apportées seront utiles à l'analyse de la Commission et vous prions de recevoir, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.



Louise Côté
Conseillère communication stratégique

c.c. M. Patrick Arnaud
p.j.

A la page 19 du mémoire, il est écrit :

« Pour ce qui est des besoins québécois, l'écart entre les ventes d'électricité sur le marché intérieur et la production d'hydroélectricité disponible donne une marge de manœuvre suffisante pour combler les besoins futurs pendant de longues années, surtout si on adjoint un bon programme d'efficacité énergétique et d'autres filières énergétiques telles que l'éolien et le solaire. Cet écart est de 26 TWh (179 TWh moins 153 TWh), soit 17 % de la consommation actuelle d'électricité. C'est sans compter les 6 TWh additionnels qui proviennent d'autres types de centrales québécoises. »

Hydro-Québec aimerait rectifier :

La production d'hydroélectricité disponible ne donne pas une marge de manœuvre suffisante pour combler les besoins futurs d'électricité du Québec pendant de longues années. En effet il faut ajouter, aux ventes d'électricité de 153 TWh au Québec en 2000, les livraisons d'électricité selon ententes (6 TWh) et les pertes électriques des réseaux de transport et de distribution (13 TWh), qui ont fait en sorte que les approvisionnements pour satisfaire la demande en électricité de la clientèle québécoise ont totalisé environ 172 TWh en 2000.

Pour mieux illustrer notre propos, nous nous référons au bilan énergétique 1999-2004 présenté à la page 36 du Plan stratégique 2000-2004 d'Hydro-Québec. Pour l'année 2004, par exemple, les besoins en électricité à satisfaire au Québec seraient de l'ordre de 182 TWh si on fait abstraction des ventes prévues de 7 TWh sur les marchés externes. Or, en 2004, les approvisionnements prévus sont de 189 TWh. Cette quantité tient notamment compte de la production qui s'ajoutera avec les centrales de SM-3 et de Grand-Mère et de l'éventuelle réalisation des projets de dérivation partielle. L'écart de 7 TWh (correspondant aux ventes prévues sur les marchés externes) représente environ 3 années de croissance des ventes d'électricité au Québec, tel que l'indique la prévision de la demande d'électricité au Québec par secteurs, présentée à la page 36 du Plan stratégique 2000-2004.